

chapitre 1

Décrire la langue

Quelques définitions préalables

Le langage est cette faculté, que l'homme est seul à posséder, de s'exprimer par la parole et par l'écriture. Elle lui permet de produire et de comprendre un nombre illimité d'énoncés.

La langue est un système de signes qui permet l'expression et la communication. La langue est un système abstrait.

Le discours est la mise en œuvre de la langue sous la forme d'énoncés oraux ou écrits. En ce sens les linguistes opposent le discours, concret, à la langue, structure abstraite. Attention à la polysémie de ce mot. Outre le sens bien connu de développement oratoire (le discours d'un homme politique), le mot désigne également, en linguistique, un type d'énoncé qui s'oppose au récit, selon les modalités de son énonciation (122).

L'énonciation est l'acte de production d'un énoncé.

La situation d'énonciation est constituée des locuteurs, du lieu et du temps de l'échange linguistique.

L'énoncé est une séquence de discours produite par l'énonciation.

L'énonciateur ou **émetteur** ou **destinateur** ou **locuteur** est celui qui produit un énoncé.

Le co-énonciateur ou **récepteur** ou **destinataire** ou **allocutaire** est celui qui reçoit cet énoncé et peut y répondre d'où le terme de « co-énonciateur ».

La fonction métalinguistique est la fonction du langage qui permet de parler du langage. Ainsi les mots « phrase » ou « verbe » appartiennent au métalangage. L'analyse grammaticale est une activité métalinguistique.

L'axe syntagmatique est l'axe horizontal sur lequel l'énoncé se développe.

L'axe paradigmatique est l'axe vertical sur lequel il est possible d'opérer des substitutions. Inconsciemment le locuteur choisit sur cet axe un mot parmi une série de mots possibles.

Qu'est-ce que la grammaire ?



La notion même de grammaire ne va pas sans poser quelques problèmes de définition, d'apprentissage et de contenu :

- La grammaire est l'ensemble des structures, le système d'une langue donnée. Ainsi parlera-t-on de la grammaire du français ou de l'allemand.
- La grammaire est l'étude scientifique de ce système.
- Une grammaire est aussi un ouvrage qui décrit ce système à des fins scientifiques ou pédagogiques.

Par ailleurs l'apprentissage d'une langue peut se faire selon deux modalités qu'il est très important de distinguer et qui obligent à définir deux types de grammaires :

- **La grammaire implicite** est la grammaire que tout locuteur a intériorisée dans sa prime enfance. Comme en témoigne sa production orale, un enfant a intégré les règles essentielles de sa langue maternelle avant même d'avoir étudié la moindre leçon de grammaire.
- **La grammaire explicite** est la grammaire théorique qu'un locuteur se constitue en étudiant le système d'une langue.

La grammaire se présente traditionnellement comme l'étude de la morphologie et de la syntaxe¹ :

- **La morphologie** est l'étude de la formation des mots. Identifier par exemple un préfixe, une terminaison verbale et ses variations relève de la morphologie.
- **La syntaxe** est l'étude de l'organisation des éléments linguistiques qui composent la phrase (mots, groupes, propositions).
- **La morphosyntaxe** est l'étude des relations entre morphologie et syntaxe. L'accord d'un verbe est un problème morphologique lié à la relation syntaxique sujet-verbe.

1. Aujourd'hui le mot grammaire a souvent une acception plus large et devient ainsi un synonyme de linguistique. Phonologie, sémantique et orthographe sont alors rangées sous l'étiquette grammaire.

Une question d'analyse grammaticale amène tout d'abord à relever dans un texte des **occurrences**, c'est-à-dire toutes les manifestations du phénomène à étudier, par exemple les déterminants ou les propositions subordonnées. Une première erreur consiste à oublier des occurrences, une seconde à en inventer en confondant des faits grammaticaux différents. Il s'agira ensuite de classer et d'analyser ces occurrences : il existe plusieurs types de déterminants ou de subordonnées.

Les questions peuvent porter sur la morphologie ou sur la syntaxe. L'analyse morphologique consiste à distinguer et à analyser les différents morphèmes qui composent un mot. L'analyse syntaxique a pour objet l'organisation de la phrase en propositions, groupes et mots. Elle s'intéresse en particulier aux fonctions de ces différents éléments : ont-ils un rôle de sujet, de complément, d'attribut... ?

La grammaire scolaire a souvent privilégié une approche sémantique : le verbe exprime une action, le complément circonstanciel peut exprimer entre autres un lieu ou un temps... La grammaire dite « moderne » procède par manipulations syntaxiques en mettant en œuvre différentes procédures :

- **L'effacement** ou **suppression** permet de vérifier le caractère facultatif de certains éléments : *Il est venu hier soir / Il est venu.*
- **La substitution** consiste à remplacer un élément par un autre ; elle permet donc d'établir une analogie fonctionnelle entre plusieurs éléments : *une maison / cette maison / ma maison.*
- **La pronominalisation** est un cas particulier de substitution qui consiste à remplacer un nom ou un groupe nominal par un pronom : *Jacques veut devenir architecte / Il veut devenir architecte.*
- **Le déplacement** permet de vérifier la mobilité d'un élément grammatical : *Il vient me voir souvent / Souvent il vient me voir.*
- **L'expansion** consiste à développer un élément grammatical. C'est ainsi que l'on transforme, par exemple, un nom en groupe nominal : *l'arbre / l'arbre mort / l'arbre mort qui est au fond du jardin.*

chapitre 2

La phrase



La phrase est le type même de notion grammaticale faussement évidente. Le concept de phrase nous paraît d'autant plus simple que nous sommes habitués à appeler « phrase » ce qui commence par une majuscule et finit par un point, définition plus simpliste que simple...

Quelles sont donc les définitions possibles ?

- **Une définition graphique** : c'est celle que nous avons évoquée, son apparente clarté lui a valu le succès que l'on sait dans l'enseignement de la grammaire : une phrase commence par une lettre majuscule et s'achève par un point.
- **Une définition phonétique** : une phrase correspond à une séquence orale caractérisée par une intonation généralement montante puis descendante, précédée et suivie d'une pause.
- **Une définition sémantique** : une phrase est un assemblage de mots qui présente un sens complet.
- **Une définition syntaxique** : une phrase est un assemblage de mots conforme à des règles de construction. La règle fondamentale de construction est la suivante : la phrase est l'assemblage d'un groupe nominal et d'un groupe verbal, d'où la formule : $P \rightarrow GN + GV$.

Les quatre critères utilisés donnent chacun un éclairage pour approcher et définir ce concept de phrase. C'est donc en croisant ces différents critères que l'on peut approcher au mieux cette notion. On qualifie une phrase de **grammaticale** ou d'**agrammaticale** selon qu'elle respecte ou non les critères de **grammaticalité**. On signale une phrase agrammaticale en la faisant précéder d'un astérisque.

Les phrases, malgré leur variété infinie, peuvent être classées selon quatre types liés à différents **actes de langage** (119) :

- **Le type déclaratif** ou **assertif** correspond à un acte d'assertion. Une phrase déclarative est syntaxiquement constituée selon la structure canonique de la phrase française : GN + GV. Oralement elle se présente comme une séquence dont l'intonation est montante puis descendante.
 - ☑ *L'appartement des voisins a été cambriolé.*
- **Le type interrogatif** correspond à un acte de questionnement. Sa construction syntaxique est variée. Son intonation est montante, elle se termine par un point d'interrogation.
 - ☑ *Qu'ont-ils volé précisément ?*
- **Le type impératif** ou **injonctif** correspond à un acte d'injonction au sens large du terme. La phrase impérative peut exprimer la prière, le conseil, l'ordre, la défense... L'intonation est descendante, la phrase se termine par un point ou par un point d'exclamation. Le verbe d'une phrase impérative n'est pas forcément au mode impératif (*Ne pas se pencher à la fenêtre*), raison pour laquelle il est sans doute préférable de privilégier la terminologie de *phrase injonctive*.
 - ☑ *Prévenez la police au plus vite !*
- **Le type exclamatif** correspond à un acte d'exclamation. La phrase exclamative exprime une émotion vive du locuteur, son intonation est montante ou descendante, elle se termine par un point d'exclamation.
 - ☑ *Pourvu que ça ne nous arrive jamais !*

Cette catégorisation pose cependant un problème lié à la caractérisation même de ces différents types. Si l'on considère que ceux-ci doivent être exclusifs et obligatoires, il faut alors ramener à trois le nombre de ces types : déclaratif, interrogatif et injonctif. En effet ceux-ci sont obligatoires (une phrase appartient forcément à l'une de ces trois catégories), et exclusifs (une phrase ne peut être, par exemple, à la fois déclarative et injonctive). Or l'exclamation est un acte de langage qui concerne également l'assertion, l'interrogation et l'injonction. L'occurrence proposée plus haut (*Prévenez la police au plus vite !*) montre qu'une phrase peut-être à la fois injonctive et exclamative pour peu que l'émotion accompagne l'injonction du locuteur.

La phrase interrogative est en français un objet grammatical particulièrement complexe. Deux distinctions s'imposent préalablement :

→ L'interrogation est **totale** ou **partielle**

- L'interrogation totale porte sur l'ensemble de la phrase interrogative. Elle appelle une réponse par *oui* ou par *non*, à l'exclusion de toute information nouvelle.

Est-ce que tu pars en vacances avec nous ?

- L'interrogation partielle porte sur un des éléments de la phrase interrogative. Elle appelle une réponse qui apporte des informations nouvelles, absentes de la question posée, et qui sont l'objet même de cette question.

Où pars-tu en vacances ?

→ L'interrogation est **directe** ou **indirecte**

- L'interrogation est directe quand elle prend la forme d'une phrase simple qui s'achève par un point d'interrogation. L'intonation est montante.

Où vont-ils ?

- L'interrogation est indirecte quand elle prend la forme d'une phrase complexe qui s'achève par un point. Cette phrase est alors composée d'une proposition principale dont le verbe a une valeur interrogative, suivie d'une proposition subordonnée qui exprime l'objet même de l'interrogation. Celle-ci est appelée *subordonnée interrogative indirecte* (20). Elle prend alors les caractéristiques du discours indirect (125).

Je me demande où ils vont.

Ces deux types d'interrogation ne sont en aucun cas exclusifs l'un de l'autre :

Iront-ils en Italie ? : interrogation totale directe.

Je me demande s'ils iront en Italie : interrogation totale indirecte.

Où iront-ils ? : interrogation partielle directe.

Je me demande où ils iront : interrogation partielle indirecte.

L'interrogation **alternative** se présente comme un choix entre plusieurs éléments coordonnés par *ou* : *Partent-ils en Italie ou en Espagne ?*